



Forum des Associations 2021

Samedi 11 septembre
> de 10h à 16h Place Louis Julien

Demande de participation

A renvoyer à : pole-culturel@peypin.fr avant le 10 août

Je soussigné(e), nom et prénom:

Tél _____ Adresse mail _____

Président Autre

En ma qualité de représentant de l'association mentionnée ci-dessous, sollicite un emplacement au forum des associations organisé le samedi 11 septembre 2021 par la commune de Peypin.

Nom de l'association

Objet de l'association

Siège social de l'association :

Code postal : Ville :

- Je m'engage à souscrire une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de la l'association, et dégage la commune de Peypin de toute responsabilité en cas d'incident survenu lors de la manifestation.
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les modalités d'organisation du forum indiquées au verso du présent formulaire.
- J'autorise la commune de Peypin à réaliser des photographies durant l'événement, en perspective de la diffusion dans les différents supports de communication (magazine, Facebook, site internet) exclusivement destinés aux informations municipales du village de Peypin.

Modalités d'organisation

Admission

Le forum des associations, organisé par la commune de Peypin se déroule sur la Place Louis Julien sous la forme d'une exposition présentant les activités des associations peypinoises. Il est ouvert à toutes les associations pouvant justifier d'une existence légale, dont le siège est situé sur la commune de Peypin, ainsi qu'aux associations qui proposent des activités régulières sur le territoire communal.

L'accès au forum est gratuit, tant pour les associations que pour les visiteurs. Pour participer au forum, l'association doit adresser une demande de réservation de stand par le biais du formulaire de réservation. La demande d'admission doit parvenir au service du pôle culturel avant le 10 août précédant le forum.

Stands

L'implantation des stands équipés de 1 table, 2 chaises et 1 banc sera réalisée par la commune de Peypin, en fonction des moyens matériels disponibles et des impératifs de sécurité. La mise en valeur des stands est laissée à l'initiative des associations (*décorations appropriées, photos, affiches, supports de présentation...*). La buvette du forum est assurée par une association volontaire désignée par la Mairie.

Obligations des exposants

Les participants dont l'inscription est validée ne peuvent en aucun cas, concéder tout ou partie du stand qui leur est attribué, à une autre association. L'accès aux stands se fait à partir de **9h30** pour permettre aux participants de procéder à l'aménagement des stands (équipement et transport du matériel à la charge exclusive de l'association). Les participants s'engagent à occuper les stands pendant toute la durée de l'exposition et jusqu'à la fin de l'événement.

Acceptation de l'association participante

Fait à: _____, le _____

Nom et signature du représentant de l'association :
